

FONDS DE DOTATION DE L'ILE SAINT DENIS

Fonds de dotation

1 ter, rue Aléchin

93450 H.L.S.-SAINT-DENIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

LIBEN CONSEIL

Société de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles
SARL au capital de 300 000 € - Siège social : 29 Rue Vauthier, 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
RCS NANTERRE B 884 753 724 - APE 6920 Z

A l'Assemblée générale du FONDS DE DOTATION DE L'ILE SAINT DENIS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du **FONDS DE DOTATION DE L'ILE SAINT DENIS** relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le Conseil d'Administration relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

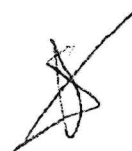
Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris à Boulogne-Billancourt, le 13 Juin 2026.

LIBEN CONSEIL
Raphael SITBON
Commissaire aux comptes



BILAN ACTIF

	Exercice N		Exercice N-1	
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Immobilisations corporelles en cours				
Autres				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées	15		15	15
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL I	15		15	15
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	51 281		51 281	69 434
Charges constatées d'avance				
TOTAL II	51 281		51 281	69 434
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	51 296		51 296	69 449

SARL LIBEN CONSEIL

Cabinet de commissariat aux comptes
 Inscrit à la compagnie des commissaires
 aux comptes de Versailles et du Centre
 29, rue Vauthier - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
 Tél. : 01 53 64 01 88 - Port. : 06 66 77 94 86
 RCS Nanterre 884 753 724

BILAN PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice		
Situation nette (sous total)		
	33 046	31 369
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	33 046	31 369
AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL I bis		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 250	38 080
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	18 250	38 080
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + I bis + II + III + IV + V)	51 296	69 449

SARL LIBEN CONSEIL
 Commissaire aux comptes
 aux comptes de versaires et de com
 29, rue Vauthier - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
 Tél. : 01 53 64 01 88 - Port. : 06 66 77 94 86
 RCS Nanterre 884 753 724

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	18 314	548 131
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		
TOTAL I	18 314	548 131
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	8 314	28 131
Aides financières	10 000	520 000
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
TOTAL II	18 314	548 131
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III		
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV		
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)		

SARL LIBEN CONSEIL
 Cabinet de commissariat aux comptes
 Inscrit à la compagnie des commissaires
 aux comptes de Versailles et du Centre
 29, rue Vauthier - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
 Tél. : 01 53 64 01 88 - Port. : 06 66 77 94 86
 RCS Nanterre 884 753 724

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE - SUITE

	Exercice N	Exercice N-1
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V		
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL VI		
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	18 314	548 131
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	18 314	548 131
EXCEDENT OU DEFICIT		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

SARL LIBEN CONSEIL

Cabinet de commissariat aux comptes
 Inscrit à la compagnie des commissaires
 aux comptes de Versailles et du Centre
 29, rue Vauthier - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
 Tél. : 01 53 64 01 88 - Port. : 06 66 77 94 86
 RCS Nanterre 884 753 724

Annexe



SARL LIBEN CONSEIL

Cabinet de commissariat aux comptes
Inscrit à la compagnie des commissaires
aux comptes de Versailles et du Centre
29, rue Vauthier - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
Tél. : 01 53 64 01 88 - Port. : 06 66 77 94 86
RCS Nanterre 884 753 724

Charges à Payer

FONDS DE DOTATION ILE SAINT DENIS

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 09/06/26
Devise d'édition EURO

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Disponibilités, charges à payer Autres dettes	8 250
TOTAL	8 250

HONORAIRES CAC 2025/LIBEN CONSEIL : 2 250€
HONORAIRES ALTERNATIVES MEDIAS : 6K€

SARL LIBEN CONSEIL
Cabinet de commissariat aux comptes
Inscrit à la compagnie des commissaires
aux comptes de Versailles et du Centre
29, rue Vauthier - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
Tél. : 01 53 64 01 88 - Port. : 06 66 77 94 86
RCS Nanterre 884 753 724

État des Échéances des Créances et Dettes

FONDS DE DOTATION ILE SAINT DENIS

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 09/06/26
Devise d'édition EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL de l'actif immobilisé :			
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée			
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
TOTAL de l'actif circulant :			
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE			

TOTAL GÉNÉRAL			
----------------------	--	--	--

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	18 250	18 250		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				

TOTAL GÉNÉRAL	18 250	18 250		
----------------------	---------------	---------------	--	--

SARL LIBEN CONSEIL

Cabinet de commissariat aux comptes

ssaires
Centre

29, rue Vauthier - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
Tél. : 01 53 64 01 88 - Port. : 06 66 77 94 86
RCS Nanterre 884 753 724

VARIATION DES FONDS PROPRES

	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice					
Situation nette					
Fonds propres consomptibles	31 369		19 990	18 313	33 046
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	31 369		19 990	18 313	33 046

SARL LIBEN CONSEIL

Cabinet de commissariat aux comptes
 Inscrit à la compagnie des commissaires
 aux comptes de Versailles et du Centre
 29, rue Vauthier - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
 Tél. : 01 53 64 01 88 - Port. : 06 66 77 94 86
 RCS Nanterre 884 753 724

ETAT SEPARÉ DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ÉTRANGER POUR L'EXERCICE 2025

Etat du contribuable	Date de l'avantage ou de la ressource	Personnalité juridique du contribuable	Nature de l'avantage ou de la ressource	Caractère direct ou indirect de l'avantage ou de la ressource	Mode de paiement	Montant ou valorisation de l'avantage ou de la ressource
NEANT						
Total - Etat :						
NEANT						
Total - Etat :						
NEANT						
Total - Etat :						

SARL LIBEN CONSEIL
Cabinet de commissariat aux comptes
Inscrit à la compagnie des commissaires
aux comptes de Versailles et du Centre
29, rue Vauthier - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
Tél. : 01 53 64 01 88 - Port. : 06 66 77 94 86
RCS Nanterre 884 753 724

FONDS DE DOTATION ILE SAINT DENIS
2, RUE MECHIN
93450 L'ILE SAINT DENIS

REGLES ET METHODES COMPTABLES

SARL LIBEN CONSEIL
Cabinet de commissariat aux comptes
Inscrit à la compagnie des commissaires
aux comptes de Versailles et du Centre
29, rue Vauthier - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
Tél. : 01 53 64 01 88 - Port. : 06 66 77 94 86
RCS Nanterre 884 753 724

SOMMAIRE DES REGLES ET METHODES COMPTABLES

FAITS CARACTERISTIQUES	3
EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	3
REFERENTIEL COMPTABLE	3
CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES	4
REGLES ET METHODES COMPTABLES	4

SARL LIBEN CONSEIL

Cabinet de commissariat aux comptes
Inscrit à la compagnie des commissaires
aux comptes de Versailles et du Centre
29, rue Vauthier - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
Tél. : 01 53 64 01 88 - Port. : 06 66 77 94 86
RCS Nanterre 884 753 724

Le Fonds de dotation territorial de « L'Île-Saint-Denis » a été créé par une déclaration au Journal officiel du 21 novembre 2023, à la suite d'une délibération prise par la ville de L'Île-Saint-Denis le 28 septembre 2022. Ce fonds de dotation a été créé à l'initiative de la ville de L'Île-Saint-Denis, représentée par son maire, Monsieur Mohamed GNAVALY, et la société Legendre XP, représentée par son Directeur Général, Charles-Antoine CORRE.

Le Fonds de dotation territorial de « L'Île-Saint-Denis » est domicilié au 1 ter, rue Méchin, à 93450 L'Île-Saint-Denis.

Il vise par ses statuts à :

- Faciliter l'accès à une offre sportive large et diversifiée, innovante, dédiée à tous les publics, notamment les publics éloignés de la pratique sportive
- Démocratiser l'accès à la culture sous toutes ses formes et encourager la découverte des pratiques artistiques
- Favoriser les gestes et actions en faveur de la transition écologique populaire
- Encourager les initiatives permettant d'accompagner la cohésion sociale du territoire de L'Île-Saint-Denis.

Le capital du fonds de dotation est consommable. Il s'agit d'un fonds de dotation redistributeur.

La première réunion du Conseil d'administration du Fonds de dotation s'est tenue le 20 décembre 2023. Ce n'est qu'à partir de cette date que le Fonds a commencé véritablement ses activités.

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2025, sont caractérisés par les données suivantes :

Total du bilan	51 296 €
Total du compte de résultat	18 314 €
Résultat de l'exercice	0 €

L'exercice considéré s'étend du **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**, pour une durée de 12 mois, et constitue le deuxième exercice comptable du fonds de dotation.

FAITS CARACTERISTIQUES

La baisse de l'activité et du montant des dons collectés s'explique essentiellement par la suspension des activités du Fonds tout au long du second semestre 2025.

En effet, compte tenu du contexte préélectoral et afin d'éviter que l'action du Fonds n'influence la campagne municipale ou confère un avantage au Président du Fonds, également Maire de la commune et candidat à sa réélection, les administrateurs ont décidé de suspendre les activités du Fonds jusqu'en avril 2026.

Les comptes 2025 font état des éléments suivants :

- Sur les produits :
 - Baisse des dotations consommables reçues par rapport à 2024 : -96,46 %
- Sur les charges :
 - Baisse de la redistribution de la dotation consommable par rapport à 2024 : -98,08 %

SARL LIBEN CONSEIL
Cabinet de commissariat aux comptes
Inscrit à la compagnie des commissaires
aux comptes de Versailles et du Centre
29, rue Vauthier - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
Tél. : 01 53 64 01 88 - Port. : 06 66 77 94 86
RCS Nanterre 884 753 724

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

REFERENTIEL COMPTABLE

Les comptes annuels sont établis conformément :

- Au Plan Comptable des Associations (PCA) issu du Règlement ANC 2018-06, applicable aux personnes morales de droit privé à but non lucratif
- Au règlement ANC 2022-06, applicable à compter des exercices ouverts le 1^{er} janvier 2025, modernisant les états financiers (présentation, nomenclature, disparition des transferts de charges, refonte du résultat exceptionnel)
- Au règlement ANC 2023-03 du 7 juillet 2023, qui modifie notamment le Règlement ANC 2018-06 afin d'assurer sa cohérence avec le PCG modernisé, homologué par arrêté du 26 décembre 2023 publié au JO du 30 décembre 2023.

Les promesses de dons au titre de l'exercice 2026 ne sont pas comptabilisés en produits constatés d'avance, une certaine incertitude existant sur la complète réalisation du don, le montant correspondant figure dans les engagements hors bilan

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices

CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES

Les présents comptes ont été arrêtés en application du Plan Comptable Général, règlement ANC 2018-06 modifié notamment par le règlement ANC 2022-06.

Cette 1ère application a entraîné des modifications de présentation et d'information dans le présent document, sans avoir impact sur le résultat ni sur les capitaux propres.

L'application du nouveau règlement ANC 2018-06 modifié notamment par le règlement ANC 2022-06 constitue un changement de réglementation comptable.

L'impact significatif de ces changements se résume aux éléments suivants :

1- Impact de présentation au bilan

Néant.

2- Impact de présentation au compte de résultat.

Néant.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

SARL LIBEN CONSEIL

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Cabinet de commissariat aux comptes
Inscrit à la compagnie des commissaires
aux comptes de Versailles et du Centre
29, rue Vauthier - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
Tél. : 01 53 64 01 88 - Port. : 06 66 77 94 86
RCS Nanterre 884 753 724

Les principales méthodes et informations

Dotation initiale en capital

La dotation initiale du Fonds de dotation est constituée d'un apport en numéraire de 15 000 € par la société LEGENDRE membre fondateur.

Contributions volontaires en nature

Néant.

Actifs aliénables et inaliénables constitutifs des dotations

Néant.

Engagement hors bilan

Les promesses de dons s'élèvent à 10 000 € au titre de l'exercice 2026.

Donations temporaires d'usufruit

Néant.

Fonds dédiés

Néant.

Mécénat en nature ou en compétence

Néant.

Immobilisations

Néant.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Le matériel informatique est amorti sur une durée de 3 à 5 ans.

Une dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles est comptabilisée lorsque la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Une dépréciation des immobilisations financières est constatée lorsque la valeur présente un risque de non-recouvrement.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Effectif

SARL LIBEN CONSEIL
Cabinet de commissariat aux comptes
Inscrit à la compagnie des commissaires
aux comptes de Versailles et du Centre
29, rue Vauthier - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
Tél. : 01 53 64 01 88 - Port. : 06 66 77 94 86
RCS Nanterre 884 753 724

Néant.

SARL LIBEN CONSEIL
Cabinet de commissariat aux comptes
Inscrit à la compagnie des commissaires
aux comptes de Versailles et du Centre
29, rue Vauthier - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
Tél. : 01 53 64 01 88 - Port. : 06 66 77 94 86
RCS Nanterre 884 753 724